

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 22 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en session extraordinaire en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du comité du 17 février 2023, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, il peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

Date de la convocation : 17 Février 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 15 Absents excusés : 7 Absents : 12 Votants : 15
--	---

**PRESENTS :**

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. CHARBONNEAU Claude ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PILLOT Jean ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel

**Également présent :** M. SERRE DE LOURTIOUX Jérôme-Antoine, Trésorier

**ABSENTS EXCUSES :**

M. DABIN Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. JOZEAU Jacky ; M. METREAU Jacques ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis

**ABSENTS :**

M. AIGUILLON Mickaël ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARANGER Olivier ; M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. FUZEAU Bruno ; M. LIGNE Alain ; M. MOTARD Jérôme ; M. NERBUSSON Joël ; M. WOJTCZAK Richard

**Secrétaire de séance :** M. SOULARD Claude

**MARCHES – TRAVAUX**  
**MARCHE DE FOURNITURE DE CHARBON ACTIF EN GRAIN POUR LE**  
**RENOUVELLEMENT DE 2 FILTRES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES COULEES**  
**DE TAIZÉ : LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Monsieur le Président expose que l'usine de traitement des eaux du SEVT possède 4 filtres d'affinage au charbon actif en grains. Ces filtres, situés en fin de filière ont pour but de retenir tous les micropolluants tels que les pesticides. Le volume de chaque filtre est de 48.5 m<sup>3</sup>.

Leur renouvellement doit intervenir lorsque l'indice d'iode mesuré est inférieur à 500 mg d'iode par gramme de charbon actif, soit environ tous les 5 à 7 ans selon la saturation du charbon.

Les dernières analyses de l'indice d'iode montrent que les charbons commencent à être saturés et qu'un renouvellement progressif doit être envisagé. Ces charbons avaient été remplacés en 2016. Il rappelle qu'en fin d'année 2022 il a été procédé au remplacement du charbon actif de 2 filtres.

Aussi, il est proposé cette année de procéder au remplacement du charbon actif des 2 autres filtres pour un montant prévisionnel d'environ 130 000 €HT.

Monsieur le Président précise que le dossier de consultation des entreprises est en sa possession et qu'il le tient à disposition des membres du Comité Syndical.

En conséquence, il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président à lancer la consultation par procédure adaptée.

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à lancer une consultation en vue de la fourniture de charbon actif en grain pour le renouvellement de 2 filtres de l'usine de traitement des coulées de Taizé ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU

